

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-572

Règlement décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Lebeau par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2020-2021

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017);

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains du chemin Lebeau ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Bernard Bissonnette entrepreneur général inc. » ont été retenus pour une somme de 2 298.35\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis;

ATTENDU QU'UN avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par le conseiller monsieur André Cliche lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil que le « Règlement 2020-572 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Lebeau par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2020-2021 » soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Pour la période du 15 octobre 2020 au 1^{er} mai 2021, la Municipalité prendra à sa charge l'entretien hivernal du chemin Lebeau. Les travaux suivants seront effectués :

**L'entretien hivernal pour un montant maximal de 2 308.57 \$
taxes, frais de gestion et d'administration inclus.**

ARTICLE 3

Pour assumer les coûts de l'entretien hivernal du chemin Lebeau, une tarification sera imposée en même temps que les taxes foncières générales 2021;

Advenant que l'entrepreneur abandonne son contrat, la Municipalité n'aura aucune obligation envers les citoyens outre celle de les rembourser pour le paiement ou la partie de paiement non utilisé.

ARTICLE 4

Pour assumer les coûts de l'entretien hivernal du chemin Lebeau, une tarification de 100.37 \$ sera imposée à chacun des vingt-trois (23) propriétaires de maison et/ou chalet. La liste desdits propriétaires est annexée au présent règlement et en fait partie comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 5

La tarification qui sera imposée sera payable par le ou les propriétaires d'immeuble bénéficiant des travaux de l'avis du conseil au même titre que les autres taxes.

ARTICLE 6

Cette tarification sera payable par le propriétaire de l'immeuble en raison duquel elle est due et est alors assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble en raison duquel elle est due.

ARTICLE 7

Un intérêt et une pénalité aux taux fixés par le règlement déterminant les taux de taxes et les compensations pour services municipaux pour l'exercice financier de l'année où s'applique la tarification seront ajoutés sur tous les soldes impayés.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

François Ghali
Maire

Marie-France Matteau
Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Avis de motion, présentation et adoption : Le x 2020
Avis public adoption du règlement : Le x 2020
Adoption du règlement : Le x 2020
Affichage du règlement le: Le x 2020

**Annexe au règlement # 2020-572
Résidents du chemin Lebeau**

| Matricule | Propriétaire | Adresse mun. |
|------------------|--|---------------------|
| 2976-98-2578 | Amel Koubaa | 1757, chemin Lebeau |
| 2976-98-0669 | Bonnie Harnden Steffan Apel | 1763, chemin Lebeau |
| 2976-88-8461 | Denise Duquette Judes Renaud | 1767, chemin Lebeau |
| 2976-88-3422 | Douglas J. Meyer Patricia Lynn Tartt | 1777, chemin Lebeau |
| 2976-88-0323 | Carl Germain | 1779, chemin Lebeau |
| 2976-78-7121 | Paul Morrell Susan Gearey | 1783, chemin Lebeau |
| 2976-78-0526 | Deborah Hill | 1789, chemin Lebeau |
| 2976-68-6728 | Debbie-Lee Zemnickis | 1791, chemin Lebeau |
| 2976-68-4428 | Donald Mofford Debbie-Lee Zemnickis | 1795, chemin Lebeau |
| 2976-68-2530 | 9354-4583 Québec Inc. A/S Andrew Malcom Wood | 1797, chemin Lebeau |
| 2976-60-1918 | Yvan Aubry Roma Cabel | 1800, chemin Lebeau |
| 2976-68-0728 | Karim Boukhal Dalal Haddadi | 1801, chemin Lebeau |
| 2976-58-8524 | Serge Bourgeois Nathalie Lamothe | 1803, chemin Lebeau |
| 2977-50-7718 | Lucien Laperrière | 1806, chemin Lebeau |
| 2976-58-5154 | Wayne Cabel | 1808, chemin Lebeau |
| 2976-48-9937 | Miguel Albares Moraleda Miguel Angel Cardona Mosqueda | 1810, chemin Lebeau |
| 2976-58-2906 | Geneviève Gore Sophie Debrus Liam Gore | 1815, chemin Lebeau |
| 2976-47-9078 | Liam Gore Geneviève Gore Andrea Gore | 1819, chemin Lebeau |
| 2977-48-2829 | Richard Seale | 1822, chemin Lebeau |
| 2976-47-6249 | Mélanie Deslauriers | 1823, chemin Lebeau |
| 2976-47-3929 | Edmond C. Bourgeois Wendy I. Garderner- Bourgeois | 1825, chemin Lebeau |
| 2976-47-2214 | Jessica Lebrasseur Michael Cloutier | 1829, chemin Lebeau |